

**RÈGLEMENT DE JEU ST HUBERT**  
**« ICI ÇA CUISINE & ÇA TARTINE »**  
**Du 01/06/2024 au 30/09/2024**

**Jeu disponible en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus, hors DROM-COM)**

---

**ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société St Hubert, 13-15 Rue du Pont des Halles, 94150 Rungis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 752 329 318, (ci-après « **la Société Organisatrice** »), organise en France métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus, hors DROM-COM) un jeu avec obligation d'achat, intitulé « ICI ÇA CUISINE ET ÇA TARTINE » (ci-après "**le Jeu**") commençant le 01/06/2024 à 8h00 et se terminant le 30/09/2024 à 23h59 (ci-après « **la Durée du jeu** »). Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement. Ce jeu est accessible via l'url suivante : [www.grandjeu-sthubert.fr](http://www.grandjeu-sthubert.fr) (ci-après « **le Site** »).

**ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus, hors DROM-COM), à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille (ascendants ou descendants directs).

Pour participer, vous devez acheter au moins un (1) produit parmi les références suivantes : St Hubert Oméga 3® (*Doux ou Demi-sel*), St Hubert Oméga 3® Sans Huile de Palme (*Doux ou Demi-sel*), St Hubert Oméga 3® Sans Sel, St Hubert L'Original® (*Doux ou Demi-sel*) ou St Hubert Secret de Chef® (*Doux ou Demi-sel*); ci-après le « **Produit** ».

Vous devez conserver votre ticket de caisse qui vous sera demandé lors de la participation. Pour jouer, il est aussi nécessaire d'avoir un accès internet personnel et de disposer d'une adresse email et d'un numéro de téléphone valides.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites, ...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus, hors DROM-COM).

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

### **ARTICLE 3 - ANNONCE DU JEU**

Le Jeu est porté à la connaissance du public via différents éléments publicitaires disposés dans les magasins participants (liste des enseignes participantes en annexe) : vitrine, display, leaflets.

### **ARTICLE 4 – INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le réseau Internet à l'adresse [www.grandjeu-sthubert.fr](http://www.grandjeu-sthubert.fr).

Pour participer, le participant doit :

1. Acheter un (1) Produit porteur de l'Opération dans un point de vente participant pendant la Durée du Jeu, la date du ticket de caisse faisant foi.
2. Se rendre sur le site [www.grandjeu-sthubert.fr](http://www.grandjeu-sthubert.fr) pendant la Durée du Jeu muni de son ticket de caisse justifiant de l'achat d'un Produit.
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires suivants : Nom, Prénom, Adresse Email, Date de naissance, Adresse postale complète, Téléphone mobile.
4. Télécharger une photo (ou un scan) du ticket de caisse justifiant l'achat d'un Produit daté entre le 01/06/2024 et le 30/09/2024 en entourant impérativement la date et le/les référence(s) du/des Produit(s).
5. Prendre connaissance du règlement et l'accepter sans restriction ni réserve ainsi que la politique relative à la collecte des données à caractère personnel.
6. Participer en cliquant sur « Je participe » afin d'être inscrit au tirage au sort.

Le nombre de participations par foyer (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale) n'est pas limité, sous condition de fournir pour chaque participation une preuve d'achat différente (date d'achat, produits concernés et enseigne concernée faisant foi). La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants se livrant à toute manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Jeu. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Jeu et ne pourront réclamer aucune dotation.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ou illisibles ne sera pas prise en compte.

### **ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Un tirage au sort sera effectué en fin de Jeu parmi l'ensemble des participations conformes pour déterminer les gagnants des dotations prévues à l'article 6.1.

## **ARTICLE 6 – DESCRIPTION ET REMISE DES DOTATIONS**

### **6.1 DESCRIPTION**

Les dotations mises en jeu sont :

- 5 cartes cadeaux enseigne d'une valeur de 365€ TTC à valoir dans l'enseigne où le Produit a été acheté

Les cartes cadeaux de grande distribution sont valables pendant 1 an à partir de la date d'activation (date d'achat de la carte cadeau) jusqu'à épuisement du solde. Elles sont utilisables dans les conditions figurant sur les cartes cadeaux dont les conditions d'utilisation sont régies par les enseignes.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

### **6.2 REMISE DES DOTATIONS**

A la suite du processus de participation décrit aux articles 4 et 5, les gagnants recevront leur lot dans un délai de six à huit semaines à compter de la date du tirage au sort, à l'adresse postale renseignée dans leur formulaire de participation.

Toute participation incomplète, illisible, falsifiée, comportant des coordonnées erronées ou pas à jour ou ne respectant pas les dispositions du présent règlement sera considérée comme nulle, et ne pourra donc donner lieu à la délivrance de la dotation.

En cas de retour courrier pour tout motif (par exemple : adresse inconnue, NPAI), la Société Organisatrice pourra librement disposer de la dotation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à l'occasion de la jouissance des dotations attribuées. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celles-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration. L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de problème qui surviendrait au cœur de l'utilisation de la dotation. Dans ce cas, le gagnant devra contacter le fabricant du lot pour toute question relative à son utilisation ou en cas de problème.

Les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèce, ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur

équivalente, en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

#### **ARTICLE 7 - FRAUDE ET RESPECT DES RÈGLES**

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu et pourra annuler tout ou partie du Jeu ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de trouver le point gagnant de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toutes les sessions du Jeu.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer le lot aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

#### **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à l'organisation du Jeu et à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du Jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice fournira ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu présent sur le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice s'engage à tout mettre en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination du gagnant et l'attribution des dotations soit conforme au règlement du présent Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination du gagnant, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Jeu et dans la publicité accompagnant le présent Jeu.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

#### **ARTICLE 9 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les frais de participation, en ce compris l'achat de la référence mentionnée à l'article 2, ne sont pas remboursés.

## **ARTICLE 10 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution des obligations effectuées pour son compte dans le cadre du présent Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

### **10.1 PRÉAMBULE**

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

### **10.2 EXÉCUTION DU JEU**

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation au Jeu, la Société Organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

### **10.3 QUELLES DONNÉES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITÉES LORS DE VOTRE PARTICIPATION AU JEU WEB ?**

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :
  - Le nom
  - Le prénom
  - La date de naissance

- L'email
- Le téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
- La preuve d'achat
- Si vous êtes désigné gagnant :
  - Le nom
  - Le prénom
  - La date de naissance
  - L'email
  - Le téléphone mobile
  - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
  - La preuve d'achat
- En cas de réclamation :
  - Le nom
  - Le prénom
  - La date de naissance
  - L'email
  - Le téléphone mobile
  - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle).

Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée. Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

#### **10.4 POURQUOI LES DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?**

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination du gagnant
- Tirage au sort
- Confirmation de gain après vérification de la preuve d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing

#### **10.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MON CONSENTEMENT ?**

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement la société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régit par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : **Agence 5<sup>ème</sup> Etage – « JEU ST HUBERT – ICI ÇA CUISINE ET ÇA TARTINE » - 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS** ou par email à l'adresse suivante : [contact@cinquieme-etage.fr](mailto:contact@cinquieme-etage.fr).

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer au Jeu à compter de cette date.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

## **10.6 COMMENT SERONT TRAITÉES LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT JEU ?**

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la Société Organisatrice.

Le participant est informé que la Société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5<sup>ème</sup> Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération
- LP Gestion, 16 rue de la Mouchetière, 45140, Ingré : pour la vérification des preuves d'achat et l'expédition des dotations

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

## **10.7 QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES ?**

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du Jeu. A la fin du jeu l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver à compter de la fin du Jeu et pour une durée de douze (12) mois, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du Jeu afin de conserver la preuve de leur participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la Société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la Société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

## **10.8 CONCLUSION**

Pour participer au Jeu, le participant devra valider et donner son consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

*« J'accepte le présent règlement de jeu et pour les besoins du jeu, j'autorise la Société Organisatrice à collecter mes informations personnelles, mon adresse complète et mes justificatifs d'achat. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent jeu. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération ».*

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

## **ARTICLE 11 - DÉPÔT ET MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT**

Le règlement du Jeu peut être obtenu sur simple demande, au plus tard le 30/09/2024, au format PDF par email à l'adresse suivante : [contact@cinquieme-etage.fr](mailto:contact@cinquieme-etage.fr), en précisant dans l'objet du mail « **JEU ST HUBERT – ICI ÇA CUISINE ET ÇA TARTINE** ».

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

## **ARTICLE 12 : REPRODUCTION INTERDITE DU RÈGLEMENT DE JEU**

La reproduction partielle ou complète de ce présent règlement de Jeu est formellement interdite. Ce règlement et l'ensemble de son contenu constitue une œuvre protégée et est régi par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle.

En tout état de cause, l'usage ou la reproduction est interdite sans l'accord préalable de l'auteur sans quoi il serait susceptible d'en constituer une contrefaçon, passible de sanctions pénales.

### **ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE, CONTESTATION ET LITIGES**

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, le litige relèvera des juridictions compétentes. Toute contestation ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : **Agence 5<sup>ème</sup> Etage – JEU ST HUBERT – ICI ÇA CUISINE ET ÇA TARTINE » - 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS.**

**IL EST RAPPELÉ QUE TOUTE REPRODUCTION DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT DE JEU EST TOTALEMENT INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE SON AUTEUR.**

#### **Extrait de règlement :**

Jeu avec obligation d'achat organisé par la société St Hubert, du 01/06/2024 au 30/09/2024, ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus, hors DROM-COM). Pour jouer, achetez 1 produit St Hubert® parmi les références suivantes : St Hubert Oméga 3® (*Doux ou Demi-sel*), St Hubert Oméga 3® Sans Huile de Palme (*Doux ou Demi-sel*), St Hubert Oméga 3® Sans Sel, St Hubert L'Original® (*Doux ou Demi-sel*) ou St Hubert Secret de Chef® (*Doux ou Demi-sel*), dans un magasin participant à l'opération. Rendez-vous sur [www.grandjeu-sthubert.fr](http://www.grandjeu-sthubert.fr) avant le 30/09/2024 23h59 ; remplissez votre formulaire, téléchargez une photo de votre preuve d'achat justifiant l'achat du produit daté entre le 01/06/2024 et le 30/09/2024 en entourant impérativement la date et le nom du produit, et tentez de gagner l'une des 5 cartes cadeaux enseigne d'une valeur de 365€ TTC mises en jeu à l'issue du tirage au sort. Voir modalités et règlement complet sur [www.grandjeu-sthubert.fr](http://www.grandjeu-sthubert.fr).

## ANNEXE

### Liste des enseignes participantes

---

- Carrefour
- Carrefour Market
- Auchan
- Leclerc
- Système U
- Cora